

« Sage-femme, une profession médicale
pour la santé des femmes »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mayotte : La périnatalité, grande oubliée du voyage ministériel ?

14 DECEMBRE 2023

Alors que la **Première Ministre Elisabeth Borne, accompagnée de son Ministre de la santé et de la Prévention Aurélien Rousseau**, s'est rendue la semaine dernière à Mayotte, les sages-femmes sont restées sur leur faim, n'ayant pu échanger comme elles le souhaitaient avec la délégation ministérielle.

En effet, "**L'île aux Parfums**" fait face à une **crise majeure** en termes d'accès aux soins, notamment en périnatalité, dans un contexte de pénurie de sages-femmes.

Une offre de soins déficiente

5 maternités sont normalement aptes à gérer les **plus de 10 000 naissances** par an, mais seule la maternité de Mamoudzou dispose d'un bloc opératoire.

Face à la **fermeture de deux maternités périphériques** depuis plusieurs mois, faute de sages-femmes, les **naissances sont concentrées sur les trois maternités restantes.**

Les sages-femmes ont été réparties entre ces maternités et essaient de répondre au mieux à la demande de soins, des infirmières ont été appelées à remplacer, dans la limite de leurs compétences, les sages-femmes manquantes.

Actuellement, nous estimons à une **centaine de sages-femmes** supplémentaires le besoin pour assurer une offre optimale en périnatalité.

La **dégradation de soins** est prégnante : sorties précoces à outrance, triplement de l'occupation des chambres, augmentation forte des accouchements non accompagnés à domicile, fermetures des postes de consultations programmées, fermeture du service de l'hospitalisation à domicile obstétricale, situation sociale et médicale globalement dégradée, inconcevable pour un département français !

L'offre de ville, sages-femmes [libérales](#) et Protection Maternelle et Infantile (PMI), ne peuvent compenser ces manquements car là aussi, le manque est important.

Un turnover soutenu

L'épuisement professionnel touche les "vieilles" sages-femmes en poste depuis plusieurs années.

Elles encadrent les jeunes consœurs et accompagnent les rotations soutenues des équipes de réservistes.

Leur préoccupation principale est de réussir à fidéliser, à long terme, les sages-femmes en poste.

Actuellement, les [conditions d'embauche](#) pour les nouvelles sages-femmes, notamment des jeunes diplômées, prévoient primes, logement fourni plusieurs mois, stagiairisation rapide... Les conditions d'accroche sont là, mais il faut trouver des mesures pour engager les sages-femmes à **rester**.

L'évolution du statut hospitalier des sages-femmes, conditionnant notamment le temps de travail annuel, les droits à la formation, le cumul d'activité répondrait aux besoins majeurs de la profession, particulièrement à Mayotte où les enjeux sont devenus majeurs.

Le rôle des tutelles

Le Ministère de la Santé et de la Prévention, l'Agence Régionale de Santé, la direction hospitalière, inquiets, ont affirmé s'être saisis de la situation. Ce n'est pourtant pas ce qu'ont ressenti les sages-femmes lors du déplacement ministériel.

Nous partageons tous le même but : la qualité et la sécurité des soins pour les patientes et leurs enfants, une bonne qualité de vie au travail permettant l'épanouissement professionnel des sages-femmes.

Les sages-femmes attendent de nouvelles mesures fortes d'attractivité : donner envie aux sages-femmes de tenter l'aventure dans cette belle île et y rester.

Le **dialogue** entre institutions et professionnel.le.s doit être la priorité. **L'ONSSF saura être facilitatrice.**

© 2023 ONSSF

ONSSF
38 rue Dunois
75647 PARIS cedex 13
secretariat@onssf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONSSF.

[Se désinscrire](#)

